

HUITIÈME (8^E) RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

RÉUNION ORDINAIRE

Les 23 et 24 février 2018

Centre communautaire Sainte-Anne, Salle du patrimoine, Fredericton

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

La présidence de la FCÉNB, Willy Wilondja, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et à Steve Lapierre, qui sera l'agent de communication et relations publiques de la FCÉNB à partir du 5 mars 2018. La réunion est ouverte à 19h.

CÉD NORD-EST	CÉD NORD-OUEST	CÉD SUD
Sont présents :		
Marcel Basque Richard Gallant Mario Pelletier	Francine Cyr Hélène Laplante Robert Levesque	Réal Allain Willy Wilondja
Est absent :		
Roger Martin		
Sont également présents :		
Chantal Ouellette, responsable administrative des CÉD et secrétaire Steve Lapierre, futur agent de communication et de relations publiques de la FCÉNB		
Est invité :		
Frederick Dion, directeur général de l'AFMNB		

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-2018/70

Il est dûment proposé et appuyé

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. Déclaration de conflit d'intérêts potentiel

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Adoption de procès-verbal

4.1. Adoption du procès-verbal de la réunion des 8 et 10 décembre 2018

RÉSOLUTION 2017-2018/71

Il est dûment proposé et appuyé

Que le procès-verbal de la réunion des 8 et 10 décembre 2017 soit adopté.

ADOPTÉ

4.2. Affaires découlant des procès-verbaux

Quelques mises à jour sur les affaires découlant des procès-verbaux dont Destination Canada. Il a été demandé à la FNCSF de savoir ce qu'il faut faire pour faire partie de la délégation Destination Canada. La FNCSF juge que c'est surtout le côté administratif des districts scolaires qui devrait y être en novembre 2018. Destination Canada est plus un salon d'emploi ou pour les gens qui sont déjà avancés dans leur processus d'immigration au Canada. Le Nouveau-Brunswick est la province qui y est le plus représentée.

5. Perfectionnement du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration demandent une rencontre avec le Réseau des ayants droit en avril 2018.

6. Liens avec les membres, bénéficiaires et partenaires de la FCÉNB

6.1. Liens avec les membres

Lettres reçues

6.1.1. Lettre du CEDNO en réponse à la lettre les informant des discussions à venir sur les limites des sous-districts

Le CÉD Nord-Ouest a accusé réception de la lettre de la FCÉNB l'informant des discussions à venir sur les limites des sous-districts entre les CÉD, le MÉDPE et Élections NB, et a indiqué vouloir faire parti du comité de travail sur le sujet.

6.2. Liens avec les partenaires de la FCÉNB

6.2.1. Lettre reçue des partenaires de la FCÉNB

6.2.1.1. Lettre à l'honorable Mélanie Joly pour l'augmentation de l'enveloppe visant le développement des communautés de langues officielles

La SANB a initié l'envoi d'une lettre, de sa part et cosignée par plusieurs organismes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick, à la ministre du Patrimoine canadien lui demandant d'augmenter l'enveloppe du programme de patrimoine canadien visant le développement des communautés de langues officielles. Cette lettre demande un engagement clair vis-à-vis les trois points suivants : une augmentation considérable pour pallier aux inégalités entre la communauté linguistique minoritaire et la communauté linguistique majoritaire, un respect de l'asymétrie du pays par l'élaboration de critères qui tiennent compte des différences régionales, une souplesse dans l'application des programmes nationaux afin qu'ils répondent aux besoins réels des communautés.

6.2.1.2. Entente de confidentialité réciproque entre la SANB et la FCÉNB

Ali Chaisson, directeur général de la SANB, se joint à la réunion par téléphone afin de présenter quelques enjeux qui pourraient interpeller la FCÉNB, tels que les discussions de modification de la Loi sur les langues officielles fédérale. D'ailleurs, la SANB présentera prochainement devant le comité sénatorial sur les langues officielles.

Il est également question de l'Entente de confidentialité réciproque entre la SANB et la FCÉNB, document qui balise des relations de travail constructives et le partage d'informations et de documents confidentiels entre les deux organismes.

La priorité de la FCÉNB Modification de la Loi sur les services de la petite enfance est abordée pendant les discussions.

RÉSOLUTION 2017-2018/72

Il est dûment proposé et appuyé

D'approuver l'entente de confidentialité réciproque entre la SANB et la FCÉNB présentée par Ali Chaisson.

ADOPTÉ

6.2.1.3. Lettre d'ESF à la SANB pour demander une rencontre du COANB

Égalité Santé en Français a demandé la tenue d'une rencontre du COANB afin que les organismes établissent un consensus par rapport aux défis collectifs et développer un plan d'action pour influencer les différents partis politiques.

Les représentants de la FCÉNB au COANB apporteront les 9 priorités de la FCÉNB pour discuter avec les autres organismes.

RÉSOLUTION 2017-2018/73

Il est dûment proposé et appuyé que

Willy Wilondja et Richard Gallant participent à la prochaine réunion du COANB, y présentent les priorités de la FCÉNB et appuient les dossiers des partenaires.

ADOPTÉ

6.2.2. Évènements des partenaires

6.2.2.1. Forum de la PALC – Petite enfance 17-18 avril 2018

Le GACEF supporte tous les dossiers de la PALC. À titre de coprésident du GACEF, Willy Wilondja se doit d'y participer.

RÉSOLUTION 2017-2018/74

Il est dûment proposé et appuyé

Qu'à titre de coprésident du GACEF, Willy Wilondja participe au Forum de la PALC qui se tiendra les 17 et 18 avril 2018, et Richard Gallant sera substitut.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 2017-2018/75

Il est dûment proposé et appuyé que

Steve Lapierre participe au Forum de la PALC les 17 et 18 avril 2018.

ADOPTÉ

6.2.2.2. Invitation Cérémonie d'ouverture SPFF 2018 – 19 mars 2018

La FCÉNB est invitée à être présente à la 29^e cérémonie d'ouverture de la Semaine de la fierté française, qui se tiendra à Petit-Rocher le 19 mars 2018.

RÉSOLUTION 2017-2018/76

Il est dûment proposé et appuyé

Que Willy Wilondja représente la FCÉNB à la cérémonie d'ouverture de la 29^e édition de la Semaine provinciale de la fierté française à Petit-Rocher, le 19 mars 2018.

ADOPTÉ

6.2.3. Présentation des partenaires

6.2.3.1. Présentation de l'AFMNB sur la pleine municipalisation

Lors de la Convention de l'Acadie en 2014, le renforcement de la gouvernance locale de la population acadienne et francophone a été identifié principale priorité de la communauté acadienne pour les 10 prochaines années. Ce renforcement se fera par la mise en place de municipalités sur tout le territoire habité par la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick compte présentement 50 municipalités francophones et bilingues servant plus de 300 000 personnes, soit plus de tiers de la population de la province. L'AFMNB vise à regrouper l'ensemble de la population de ces régions, reconnues légalement comme un palier gouvernemental de plein droit doté de champs de compétences propres, ces regroupements sont un levier de premier plan du développement social, culturel et économique de la communauté acadienne et francophone du N.-B.

Une des barrières au développement économique régional est l'absence de gouvernance locale et d'aménagement du territoire. Près d'un acadien ou francophone sur 3 au Nouveau-Brunswick habite dans un DSL, et est privé du levier de la gouvernance locale. En éducation, le rapport de Pierre-Marcel Desjardins (Rapport portant sur les recommandations 1 et 2 du panel d'expert sur le financement de l'école) indiquait que 70% de la population des jeunes qui sont dans nos écoles vivent dans les DSL.

Pour que des changements soient apportés dans un DSL, il faut se tourner vers le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. 40% des taxes qui sont perçues dans les DSL par celui-ci ne retournent pas dans les communautés. La portion de taxe sur l'essence dont bénéficient les municipalités ne peut pas être utilisée par un DSL ce qui empêche d'avoir des services par manque de capacité financière.

L'AFMNB propose le renforcement de la gouvernance locale de l'Acadie du Nouveau-Brunswick par la création d'un comité d'encadrement; de la recherche sur le rôle de la gouvernance locale en contexte minoritaire, en collaboration avec la chercheuse Michelle Landry; une campagne de sensibilisation publique sur les enjeux de la gouvernance locale pour la communauté acadienne et francophone du N.-B.; et la tenue d'États généraux sur la gouvernance locale en 2020.

À noter :

Les Cités de la province ont des obligations en vertu de la loi sur les langues officielles; Immigration. Sans municipalité il n'y a pas de structure qui permet l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants.

L'AFMNB demande l'appui de la FCÉNB dans la mise en œuvre du projet de pleine municipalisation et de pleine gouvernance locale afin de développer nos communautés et nos villages.

RÉSOLUTION 2017-2018/77

Il est dûment proposé et appuyé

Que la FCÉNB appuie l'AFMNB dans son projet de mise en œuvre de pleine gouvernance locale.
ADOPTÉ

7. Finalités et priorités de la FCÉNB – points pour décisions

7.1. Financement de la FCÉNB

La FCÉNB a été mise en copie sur la réponse qu'a envoyée le MÉDPE au CÉD Sud, qui a appuyé la demande de financement des opérations de cette première. Le ministère a indiqué qu'il reconnaît la contribution de la Fédération et le rôle qu'elle joue dans notre province pour le bien de notre jeunesse, et qu'il collabore actuellement avec le personnel de l'organisme afin de l'appuyer financièrement avec les fonds du protocole.

7.2. Révision des démarches en cours pour les priorités de la FCÉNB

Les membres du conseil d'administration ont eu des discussions sur les priorités de la FCÉNB et les démarches en cours ou à entreprendre sur celles-ci.

PRIORITÉ MODIFICATION DE LA LOI SUR LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE

RÉSOLUTION 2017-2018/78

Il est dûment proposé et appuyé

Qu'une lettre soit envoyée au ministre de l'EDPE afin de remercier le MEDPE du travail accompli jusqu'à présent dans le dossier des services de garderie éducatifs. Il y sera également souligné que la FCÉNB continue de demander la dualité linguistique au sein des services à la petite enfance.

ADOPTÉ

Le conseil d'administration demande de partager l'avis juridique de Me Doucet avec la SANB et l'AFPNB.

PRIORITÉ INSCRIPTION DES AYANTS DROIT DANS LES CLASSES D'IMMERSION

Durant les discussions, il est mentionné :

Qu'il faut changer le processus d'inscription à l'école;

Qu'il faut faire de la sensibilisation auprès des directions générales et aborder le sujet avec les présidences des CÉD anglophones;

Qu'il faut s'adresser au ministre parce que c'est lui qui a la responsabilité de demander de la reddition de compte au sujet de l'application de la Loi.

RÉSOLUTION 2017-2018/79

Il est dûment proposé et appuyé

D'envoyer une lettre au ministre pour connaître les démarches qui sont faites pour faire respecter les dispositions de la Loi sur l'éducation concernant l'inscription dans les classes d'immersion.

ADOPTÉ

PRIORITÉ INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LES ÉCOLES FRANCOPHONES

Il faut qu'un employé de la FCÉNB fasse partie des discussions du RIFNB.

PRIORITÉ RÉMUNÉRATION

Après discussion, les membres du conseil d'administration s'entendent pour donner un plafond en argent comme paramètre à la rémunération des conseillers. Le montant reste à déterminer.

PRIORITÉ VALORISATION DU RÔLE DE CONSEILLER

RÉSOLUTION 2017-2018/80

Il est dûment proposé et appuyé

Que la FCÉNB se joigne à l'AFMNB et au RFNB pour augmenter le nombre de femmes en politique.

ADOPTÉ

PRIORITÉ MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ÉDUCATION

Chantal Ouellette quitte la salle.

RÉSOLUTION 2017-2018/81

Il est dûment proposé et appuyé

Que la réunion se poursuive à huis clos.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 2017-2018/82

Il est dûment proposé et appuyé

Que le huis clos se termine et que la réunion ordinaire se poursuive.

ADOPTÉ

Chantal Ouellette revient dans la salle.

Il est demandé de discuter à la réunion ordinaire du conseil d'administration d'avril de la latitude à donner dans les dossiers de la FCÉNB à la responsable administrative des CÉD.

7.3. Rencontre de la FCÉNB avec le député Serge Cormier, secrétaire parlementaire de l'immigration

Willy Wilondja, à titre de représentant de la FCÉNB à la FNCSF, a eu l'occasion de rencontrer Serge Cormier, secrétaire parlementaire de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, et il a été entendu qu'une rencontre entre eux serait organisée afin de dialoguer sur la question de l'immigration. Cette rencontre devrait se tenir dans la région de la péninsule acadienne. Il est entendu que Mario Pelletier fera des démarches pour que cette rencontre ait lieu.

RÉSOLUTION 2017-2018/83

Il est dûment proposé et appuyé que

Willy Wilondja et Mario Pelletier rencontrent Serge Cormier, député fédéral et secrétaire parlementaire de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté sur le dossier de l'immigration francophone.

ADOPTÉ

8. Points de gouvernance – pour décision

8.1. Comités internes de la FCÉNB

8.1.1. Comité spécial – Avenir de la concertation des CÉD

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du rapport final du Sommet sur l'avenir de la concertation des CÉD. Il a été également distribué dans les CÉD par le biais des présidences.

Lors des conclusions du Sommet sur l'avenir de la concertation des CÉD qui s'est tenu le 9 décembre, il a été choisi qu'un membre de chacun des CÉD, autre que ceux qui les représentent

déjà au conseil d'administration de la FCÉNB, travaille avec le comité qui poursuivra la réflexion pour améliorer le fonctionnement de la Fédération. Les CÉD ont ainsi nommés Michel Collette, Ghislaine Foulem et Steeve Savoie pour faire partie du comité spécial - Avenir de la concertation des CÉD.

RÉSOLUTION 2017-2018/84

Il est dûment proposé et appuyé

D'accepter l'offre de service du CLÉ et que les délibérations sur le nouveau modèle de gouvernance de la FCÉNB aient lieu lors de l'AGA 2018.

ADOPTÉ

L'état financier partiel des dépenses encourues pour la tenue du Sommet sur la concertation des CÉD a été présenté aux membres du conseil d'administration.

8.1.2. Comité du congrès

Le représentant du comité du congrès 2018 présente la programmation proposée par le comité.

RÉSOLUTION 2017-2018/85

Il est dûment proposé et appuyé

D'accepter la Programmation du congrès 2018 et de demander au comité organisateur de voir s'il est possible d'inclure une présentation de Juristes Power sur les moyens d'influencer la modernisation de la Loi sur les langues officielles afin d'assurer par exemple que les ententes fédérales-provinciales en petite-enfance incluent des clauses linguistiques obligeant les gouvernements à prendre en compte la réalité et les besoins distincts de la minorité linguistique.

ADOPTÉ

8.1.3. Comité d'embauche

Steve Lapierre quitte la salle.

Le président du comité relate les étapes qui ont été suivies pour procéder à l'embauche d'un agent de communication et de relations publiques.

RÉSOLUTION 2017-2018/86

Il est dûment proposé et appuyé

Que l'on accepte la recommandation du comité d'embaucher Steve Lapierre comme agent de communication et relations publiques.

ADOPTÉ

Chantal Ouellette quitte la salle et les discussions du conseil d'administration se poursuivent à huis clos.

Steve Lapierre et Chantal Ouellette reviennent dans la salle.

Les membres du conseil d'administration demandent à Steve Lapierre de faire un plan de travail avec des objectifs mesurables.

RÉSOLUTION 2017-2018/87

Il est dûment proposé et appuyé



Que les grandes lignes de travail décrites dans le document « Agent de communication – Plan de travail » soient adoptées et que Steve Lapierre fasse un plan de travail avec des objectifs mesurables.

ADOPTÉ

8.1.4. Comité spécial – Élaboration de documents à présenter aux partis politiques

RÉSOLUTION 2017-2018/88

Il est dûment proposé et appuyé que

Réal Allain, Marcel Basque, Hélène Laplante préparent les questions que le conseil d'administration posera lors de la campagne électorale;

Et que la présidence et la première vice-présidence fassent les démarches auprès des politiciens pour les rencontrer à l'Assemblée législative le vendredi 6 avril.

ADOPTÉ

9. Points nécessitant l'approbation du CA

9.1. État financier de la FCÉNB au 31 janvier 2018

RÉSOLUTION 2017-2018/89

Il est dûment proposé et appuyé

D'accepter l'état financier de la FCÉNB au 31 janvier 2018 tel que présenté.

ADOPTÉ

9.1.1. Don ou fleurs pour le décès de la mère de Richard Gallant

RÉSOLUTION 2017-2018/90

Il est dûment proposé et appuyé

Qu'un don soit fait ou des fleurs achetées pour le décès de la mère de Richard Gallant et le beau-père de Mario Pelletier.

ADOPTÉ

9.1.2. Don ou fleurs pour le décès du beau-père de Mario Pelletier

Une résolution a été adoptée pour qu'un don soit fait ou des fleurs achetées pour le décès du beau-père de Mario Pelletier.

9.2. État financier de l'organisme 2049 au 14 février 2018

RÉSOLUTION 2017-2018/91

Il est dûment proposé et appuyé

Que les frais de cellulaire de novembre décembre, janvier de Mario Pelletier soient payés par le budget de la FCÉNB.

ADOPTÉ

10. Rapports de représentations – éléments pertinents pour la FCÉNB

- 2017-12-13 Cérémonie de citoyenneté
- 2018-01-12 RIFNB – Téléconférence pour la préparation du prochain plan d'action du N.-B. présenté au Forum interministériel francophonie/immigration
- 2018-01-18 Politique Québec
- 2018-01-20 Colloque/AGA de l'AFPNB

La FCÉNB a fait une présentation lors du Colloque/AGA de l'AFPNB sur le Comité parental d'appui à l'école (CPAÉ)

La FCÉNB devrait voir comment soutenir les CPAÉ, c'est-à-dire répondre aux questions, servir de guide ou orienter; et encourager les conseillères et conseillers d'éducation à participer aux réunions des CPAÉ.

- 2018-01-26 Session d'information sur les services avant arrivée d'un nouvel arrivant p.j. Rapport de représentation – Session d'information sur les services avant arrivée d'un nouvel arrivant 2018-01-26

Hélène Castaing indique que si elle a une personne contact elle dirigera les nouveaux arrivants à cette personne. Ahmed Zniber est mentionné pour les écoles francophones de la région de Moncton.

Il est question de donner une liste des nouveaux arrivants aux organismes qui participent à l'établissement des nouveaux arrivants francophones afin qu'ils puissent faire un suivi auprès des personnes

- 2018-02-02 Comité bipartite

Les sujets suivants ont été abordés durant la rencontre du comité bipartite du 2 février 2018 : modification de la Loi sur l'Éducation, modification de la Loi sur les Services à la petite enfance, l'inscription des ayants droit dans les classes d'immersion, la rémunération des conseillères et conseillers d'éducation, l'intégration des nouveaux arrivants dans les écoles francophones, l'intégration des élèves des Premières Nations dans les écoles francophones, les élèves conseillers, la demande de financement de la FCÉNB.

- 2018-02-02 Rencontre des CÉD anglophones au sujet de la rémunération

Conclusion de la rencontre :

Une compensation équitable lorsque les membres qui participent et s'impliquent.

Il faut avoir une définition de « rencontre qui permet de recevoir une compensation ».

Critères mentionnés : rencontres pour les études de viabilité, réunions des CPAÉ. Limite de 40 réunions pour les présidences et 20 pour les conseillères et conseillers.

Compenser les pertes encourues pour participer aux réunions et représentations.

- 2018-02-06+07 RIFNB

Formation interculturelles organisées par le CCNB. Il pourrait être intéressant que la FCÉNB y soit. Faire parvenir la tournée interculturelle de l'Association multiculturelle du NB aux membres du CA (tournée avec Richard Saillant)

- 2018-02-09+10 Colloque de la PALC de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton

- 2018-02-09+10 CA de la FNCSF – Ottawa

Une présentation sur l'accord Canada-NB en petite enfance a été faite à la rencontre du conseil d'administration de la FNCSF le 9 février 2018.

11. Messages clés du CA pour les médias

Message sur la présentation de Frederick Dion et l'appui de la FCÉNB à la pleine municipalisation.

12. Information à titre de renseignement

p.j. MACS-NB – Pages Web Régionales

p.j. Rapport sur l'abolition des conseils scolaires de la N.-É. – janvier 2018

Le rapport « Raise the Bar – A Coherent and Responsive Education Administrative System for Nova Scotia. January 2018 » indique que le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) demeure tandis que les 8 conseils scolaires anglophones sont abolis. Par contre, la direction générale du CSAP se rapporte à la fois au conseil et au ministre afin que le curriculum et les résultats scolaires soient alignés avec le reste du système scolaire, en respectant l'identité culturelle et l'article 23. Plusieurs des raisons qui entraînent l'abolition des conseils scolaires anglophones sont en lien avec la méconnaissance du rôle d'un conseil scolaire, de leur manque de transparence et de responsabilité envers la communauté.

Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ : Plan d'action pour les services de garderie éducatifs – Publication en janvier 2018 a été partagé avec les membres du conseil d'administration.

13. Évaluation de la réunion

Il n'y a pas eu d'évaluation de la réunion.

14. Levée de la réunion

La rencontre ordinaire du conseil d'administration se termine le samedi 24 février à 16 h.

Willy Wilondja, président

Chantal Ouellette, secrétaire